

L'histoire de Créashop Gembloux

Le nom « Créashop » vous dit peut-être quelque chose ? Quoi de plus normal à Gembloux. Dès 2016, la Ville de Gembloux a convaincu les propriétaires de cellules commerciales vides de proposer un loyer progressif (50% du loyer les 6 premiers mois, 75% du loyer l'année suivante) ainsi qu'une prime à l'installation allant jusqu'à 1.000 €.

La Région wallonne a ensuite lancé l'appel à projets « Créashop Plus » offrant jusqu'à 6.000 € d'aides à l'installation. La Ville de Gembloux a immédiatement adhéré en majorant la prime de 3.000 €.

Résultat, pas moins de douze enseignes ont vu le jour grâce à ce subside. Cette aide a été rebaptisée « Objectif proximité » en 2023 et permettait également de subsidier les réorientations professionnelles. Le montant de la prime « Objectif proximité » s'élevait à 7.500 € et la Ville majorait cette prime de 1.000 €.

Toutefois, la Région wallonne a mis fin à cet appel à projets le 30 novembre 2024.

Convaincue de l'utilité de ce type de soutien pour renforcer l'attractivité du centre-ville auprès des entrepreneurs, la Ville de Gembloux a décidé, en octobre dernier, de réintroduire une prime communale pouvant atteindre 4.000 euros. C'est donc tout naturellement que la Ville a repris le nom "Créashop Gembloux" pour cette prime. Le logo a été actualisé.

Logo